

Orléans, le 1^{er} février 2017

La Rectrice
Chancelière des universités

à
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
s/c de Madame et Messieurs les DASEN

Dossier suivi par
Jean-Marc Vallée
IA IPR - SVT

Correspondant académique
Sciences et technologie et
Correspondant académique
EDD
T 06 24 31 19 37
Jean-marc.vallee
@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

Objet : Label E3D – organisation académique

Vous êtes nombreux à avoir initié ou développé des actions, des projets, voire des agendas 21, dans vos établissements. Le comité académique pour l'éducation au développement durable a constaté cet investissement tant dans le premier que le second degré et je vous en remercie.

Ces démarches sont reconnues et valorisées dans l'académie depuis 2013, par la labellisation E3D qui a été mise en place. D'ores et déjà près d'une centaine d'établissements ont été labellisés.

En conformité avec la circulaire n°2015-018 du 4 février 2015 sur le déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018, j'ai souhaité que le comité académique pour l'éducation au développement durable propose un nouvel appel à mention pour chacun des établissements et chacune des écoles, afin de donner force et ampleur au réseau qui se constitue au sein de l'Académie.

Ainsi, une mention académique sera attribuée à chaque établissement engagé dans l'éducation au développement durable, au regard de critères que le comité académique pour l'éducation au développement durable, vous adresse.

L'Éducation au Développement Durable est un élément porteur de sens, d'intégration et de cohérence des enseignements et de la vie scolaire. Je vous encourage donc à soutenir les actions des équipes qui vous entourent et à valoriser leur engagement dans ce domaine, en faisant acte de candidature à cet appel à mention.

Katia Béguin

